

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 25-171220-SOC-



CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AVENANT

M. SOUMET indique que les quatre anciennes communautés de communes qui ont fusionné au 1 janvier 2017 disposaient d'un Contrat Enfance Jeunesse signé en partenariat avec la CAF Béarn et Soule.

Le CEJ de la Vallée d'Aspe est composé de deux volets regroupant quatre actions, dont une action de coordination jeunesse.

Suite à la fusion des intercommunalités, les missions du poste de coordination ont été étendues passant du territoire de la vallée d'Aspe au nouveau territoire élargi de la CCHB.

Afin de répondre à ces nouvelles missions, le poste de coordination est passé de 0,7 ETP à 1 ETP, à compter du 1 janvier 2017.

En parallèle, les quatre CEJ existant sur le territoire de la CCHB ont été dénoncés afin d'entreprendre en 2018 la rédaction d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse unique.

Un avenant au CEJ doit intervenir pour intégrer le passage à temps plein du poste de coordination et la prise en compte de cette modification dans le calcul du financement de l'action. Il s'agira d'un avenant au CEJ du Piémont Oloronais qui sera à terme le socle du nouveau CEJ signé en 2018. De fait, l'action de coordination antérieure de la Vallée d'Aspe sera supprimée.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant au CEJ du Piémont Oloronais intégrant la modification du temps de travail du poste de coordination,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17



Le Président  
Daniel LACRAMPE